

Procès-verbal du Bureau communautaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en séance plénière à la Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude Godineau, président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents :

Hubert COUPEZ, Valérie BOUILLAGUET, Alain VILLENEUVE, Ornella TACHE, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud, GENEAU David, GUIBERTEAU Cécilia, HOUET Patricia, BEBIEN Marie-Paule, SERRA Johanna.

Nombres de membres :

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23

Votants : 23

Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

• Administration générale.....	3
◦ Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 6 mars 2023.....	3
• Ressources humaines.....	3
◦ Délibération n°BC2023_010 - Mise à disposition de personnel auprès de Vals de Saintonge Communauté.....	3
• Aménagement Planification Ingénierie.....	5
◦ Délibération n°BC2023_011 - Attribution de subventions au titre de l'OPAH.....	5
• Education.....	6
◦ Délibération n°BC2023_012 - Ecoles de Saint-Julien de l'Escap - Fusion administrative..	6
• Projets.....	7
◦ Délibération n°BC2023_013 - Projet d'un pôle de services aux habitants orienté jeunesse	
- Demande de subvention complémentaire.....	7
• Culture.....	8
◦ Délibération n°BC2023_014 - La Motte des Fées - Subvention 2023 - Avance.....	8
• Informations diverses.....	9
◦ Leader – modifications.....	9

En préambule, le président exprime son indignation relative à la suspicion qui règne quant à la gestion de certains dossiers. Il tenait à le dire et souhaite que le respect reste un leitmotiv au sein de l'assemblée. Il estime nécessaire et normal de se donner du temps pour réfléchir mais déplore la remise en cause régulière de ce qui a été voté. Dire honnêtement les choses en indiquant l'ensemble des implications d'une décision permet de faire preuve de transparence pour qu'un vote soit le plus éclairé possible.

Administration générale

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 6 mars 2023

Adopté à l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ressources humaines

Délibération n°BC2023_010 - Mise à disposition de personnel auprès de Vals de Saintonge Communauté

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°CC2022_139 du conseil communautaire en date du 5 décembre 2022 approuvant l'affectation des moyens humains pour l'année 2023 pour la conduite du contrat de développement et de transitions 2023/2025,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.512-6 à L.512-9, L.512-12 à L.512-14,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

En 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté ont travaillé à l'élaboration du contrat de développement et de transitions pour la période 2023/2025.

Ce contrat traduit les ambitions partagées entre la Région et Vals de Saintonge Communauté et les politiques convergentes à mettre en œuvre sur le territoire.

Ces politiques visent à répondre aux orientations régionales inscrites dans la feuille de route Neo Terra et au projet de territoire de Vals de Saintonge Communauté.

L'axe 2 du contrat est dédié à l'enjeu « d'accompagner la création de valeur ajoutée et d'emploi sur les filières prioritaires des Vals de Saintonge ». Il se décline en un sous-axe 2-2 visant à « structurer un écosystème économique fondé sur le thermalisme et la silver économie ».

Dans ce cadre, un soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine est identifié pour favoriser la réalisation de 3 projets axés autour du thermalisme, à savoir :

- la conduite d'une étude recherche-action sur le développement territorial en lien avec la station thermale sur les Vals de Saintonge,
- la création d'une station thermale à Saint-Jean d'Angély,
- la création d'un hôtel 4 étoiles pour répondre en partie aux besoins de logements des curistes.

Le projet de centre-thermal porté par la ville centre du territoire est un projet structurant à l'échelle des Vals de Saintonge. Des politiques intercommunales stratégiques seront impactées : économie, emplois, offre de formation, logements, tourisme...

Pour soutenir la conduite des actions inscrites dans le contrat régional, la Région Nouvelle-Aquitaine finance l'ingénierie territoriale mise en place à l'échelle inter-communale.

Dans ce contexte, Vals de Saintonge Communauté et la commune de Saint-Jean d'Angély proposent de mettre à disposition le chef de projet thermalisme, engagé par la ville auprès de Vals de Saintonge Communauté, permettant ainsi de bénéficier du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'ingénierie territoriale.

Le Chef de projet thermalisme est chargé des missions suivantes :

- accompagnement dans les différentes démarches administratives pour la réalisation du projet et rencontre avec les services concernés,
- acculturation au thermalisme et intégration dans les réseaux spécialisés,
- participation aux travaux de la filière (positionnement stratégique, analyse des besoins, recherche et développement expérimental),
- accompagnement de Valvital dans ses besoins (rencontre avec les décideurs locaux, analyses des besoins en ressources humaines pour créer une offre de formation adaptée),
- analyse du comportement du curiste et de ses besoins,
- préparation du territoire et des acteurs locaux à l'arrivée de cette nouvelle filière économique,
- accompagnement de l'étude recherche-action menée en partenariat avec l'université de Poitiers sur le développement territorial lié à l'arrivée de la station thermale.

Le coût prévisionnel de cette mise à disposition, à compter du 01/04/23 au 31/12/23 est estimé à 24 297,75 €, sur la base de 0,5 ETP chargé.

La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe au titre du Volet territorial – LEADER peuvent financer les dépenses liées à cette mise à disposition, sous la forme d'une aide au poste.

Vals de Saintonge Communauté a déjà sollicité une aide régionale au titre de l'année 2023 dans le cadre du contrat de développement et de transitions 2023/2025. L'objectif est de solliciter l'aide complémentaire de l'Europe au titre du Volet territorial – LEADER.

Le plan de financement prévisionnel pour financer cette mise à disposition serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Frais salariaux chef de projet thermalisme (0,5 ETP) du 1 ^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023	24 297,75 €	Région Nouvelle-Aquitaine	12 500,00 €	51 %
		Europe – Volet territorial : LEADER	11 797,75 €	49 %
		Vals de Saintonge Communauté	0,00 €	0 %
Total	24 297,75 €	Total	24 297,75 €	100 %

Débats

Mme Poinot Rivière souhaite savoir comment sera financé l'année 2024 si Vals de Saintonge Communauté ne demande pas des crédits cette année compte tenu de la convention dont le délai court jusqu'au 31 décembre 2024. Il lui est répondu par l'administration que les subventions doivent être demandées annuellement.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à signer la convention de mise à disposition d'un agent contractuel en CDI dans le cadre du projet thermalisme,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer la demande de subvention au titre du volet territorial des fonds européens 2021/2027 (fonds mobilisé : LEADER),
- de préciser que les crédits seront inscrits au budget 2023,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions et à signer tout document en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Aménagement Planification Ingénierie

Délibération n°BC2023_011 - Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu la délibération n°CC2022_015 du conseil communautaire en date du 24 janvier 2022 portant signature de l'avenant n°1 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour la période 2019-2024 sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge,

Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024.

Conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 500 € par dossier de propriétaires occupants ayant le projet de réaliser les travaux de rénovation thermique de leur habitat principal.

Les dossiers ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

La subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de la production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLIHA, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

- MUH Isabelle, 10 Rue de l'Ancien Four – 17510 Chives ;
- ANTONIN Julien, 21 Puy Chenin – 17380 Puy-Du-Lac ;
- CARIOU Ginette, 2 Rue de l'Avenir – 17160 Matha ;
- RESTOIN Yves, 10 Rue de la Chape - 17490 Beauvais-sur-Matha ;
- TOUSSAINT Samy, 43 Rue Aliénor d'Aquitaine – 17350 Taillebourg.

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 2 500 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Education

Délibération n°BC2023_012 - Ecoles de Saint-Julien de l'Escap - Fusion administrative

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Aujourd'hui, le RPI Fontenet / Saint-Julien de l'Escap comprend une école maternelle (1 classe) et une école primaire (2 classes) à Saint-Julien de l'Escap et une école élémentaire à Fontenet (1 classe), dans trois bâtiments distincts.

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), réuni le 9 mars dernier, a acté la fusion administrative des deux écoles de Saint-Julien de l'Escap à compter de la rentrée de septembre 2023 répondant ainsi à un objectif de rationalisation et de renforcement du rôle de directeur d'école qui pourra bénéficier de temps de décharge plus important.

Aussi, Vals de Saintonge Communauté, compétente en matière scolaire sur cette partie du territoire, est amenée à donner son avis sur ce projet. Après échanges avec Madame l'Inspectrice, il est proposé de donner un avis favorable à cette fusion administrative de l'école maternelle de Saint-Julien de l'Escap et une école primaire de Saint-Julien de l'Escap en une école primaire de 3 classes.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la fusion administrative de l'école maternelle de Saint-Julien de l'Escap et une école primaire de Saint-Julien de l'Escap en une école primaire,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Projets

Délibération n°BC2023_013 - Projet d'un pôle de services aux habitants orienté jeunesse - Demande de subvention complémentaire

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Par délibération du conseil communautaire du 13 mars 2023, Vals de Saintonge Communauté a approuvé l'acquisition du bien sis 53, rue Elysée Loustalot à Saint-Jean d'Angély (17400), au prix de 457 000 € (net vendeur), en vue de créer un pôle de services, orienté jeunesse et a autorisé monsieur le président à solliciter une subvention au titre de la fiche action 1 du Volet territorial des fonds européens 2021/2027.

Dans le cadre du plan départemental des Vals de Saintonge, une aide complémentaire exceptionnelle pourrait être sollicitée au titre de la fiche-action III-2 « Valoriser le cadre de vie des habitants – Favoriser l'accès aux services et aux droits ».

Ainsi il convient de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Acquisition du bien immobilier (coût net vendeur)	457 000 €	Europe : Volet territorial 2021/2027 (FEDER)	182 800 €	40 %
		Département (Plan départemental des Vals de Saintonge)	182 800 €	40 %
		Autofinancement	91 400 €	20 %
Total	457 000 €	Total	457 000 €	100 %

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à effectuer la demande de subvention complémentaire auprès du Département de la Charente-Maritime au titre du plan départemental des Vals de Saintonge,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions et à signer tout document en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Culture

Délibération n°BC2023_014 - La Motte des Fées - Subvention 2023 - Avance

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la délibération n°CC2022_091 du conseil communautaire en date du 13 juin 2022 portant sur l'individualisation des subventions liées aux compétences de la collectivité,

Vu la délibération n°CC2022_103 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2022 portant sur l'individualisation des subventions de Vie locale 2022.

Les attributions des subventions de Vals de Saintonge Communauté n'intervenant qu'en cours d'année 2023, il est proposé de procéder à des avances à certaines associations ou structures, soutenues de manière récurrente, afin de ne pas fragiliser leur trésorerie et leur permettre d'assurer le versement des salaires notamment. Les avances de subventions 2023 ont été votées lors du conseil communautaire du 5 décembre 2022 en omettant l'association La Motte des Fées.

Il est proposé qu'une avance soit donc versée à l'association La Motte des Fées en tenant compte que les avances de subventions ne peuvent dépasser la moitié des subventions allouées en N-1, soit une avance de 5 000 €.

Nom du bénéficiaire	Domaine d'intervention	Secteur géographique	Subvention attribuée en 2022	Avance de subvention 2023
La Motte des Fées	Culture	Matha	10 000 €	5 000 €
TOTAL			10 000 €	5 000 €

Débats

M. Lagarde indique que le bilan de l'association est excellent, qu'un document détaillé a été remis à la collectivité.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver le versement d'une avance de subvention de 5000€ à l'association La Motte des Fées,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Informations diverses

Leader – modifications

Pour la nouvelle période du Groupement d'action Leader, il est demandé de désigner 7 titulaires et 7 suppléants. La directrice économie/solidarité/développement local indique que la commission a effectué quelques propositions en fonction des porte-feuilles de compétences des élus.

Le président propose de présenter lors d'un prochain conseil communautaire les propositions et d'ouvrir les candidatures aux membres du conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, monsieur le président lève la séance à 11 h.

**Approuvé à l'unanimité
Le 9 mai 2023**

**Le président,
Jean-Claude Godineau**

**Le secrétaire de séance,
Annie Pérochon**

The signature of Jean-Claude Godineau is written in black ink. To the left of the signature is a circular stamp containing a fingerprint and the text "VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ".The signature of Annie Pérochon is written in black ink. To the left of the signature is a circular stamp containing a fingerprint and the text "VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ".